



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 21 mai 2026

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 21 mai 2026 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé, salle Saint-Laurent.

**Les administrateurs présents sont :**

Le président, M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;  
Le vice-président, M. Simon Sheehy, ville de Neuville ;  
M. Sylvain Bourgoing, ville de Cap-Santé ;  
Mme Marianne Lavallée, municipalité de Deschambault-Grondines ;  
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;  
Mme Manon Huard, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;  
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;  
M. Jean-Guy Vigneault, ville de Lac-Sergent ;  
M. Dany Bisson, ville de Pont-Rouge ;  
M. Daniel Cauchon, municipalité de Rivière-à-Pierre (par visioconférence Microsoft Teams) ;  
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;  
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;  
M. Sylvain Lacquerre, municipalité de Saint-Casimir ;  
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;  
Mme Isabelle Plante, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;  
M. Pierre Rivard, municipalité de Saint-Gilbert ;  
M. Réjean Vallée, ville de Saint-Marc-des-Carrières (par visioconférence Microsoft Teams) ;  
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;  
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe ;  
M. Francine Girard, ville de Shannon ;  
M. Yves Bédard, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

**Sont également présents :**

Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;  
M. Pierre Ménard, directeur des opérations ;

**Sont absents :**

M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;  
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;  
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANY BISSON,  
IL EST RÉSOLU QUE :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 7.6 Fourniture de diesel non-coloré – Prolongation de contrats (deux contrats)
- 9.1 Dons de charité
- 9.2 Gestion des retards dans la facturation des BFS

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2026**

**2.1 CORRECTIONS ET SUIVI**

Aucune.

**2.2 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,**

067-05-2026

068-05-2026



N° de résolution  
ou annotation

# Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 16 avril 2026 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 AVRIL 2026

SUR LA PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,  
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 30 avril 2026 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Liste des déboursés - Avril 2026

| Description                                     | Montant       |
|-------------------------------------------------|---------------|
| Rémunération et avantages sociaux               | 655 265,13 \$ |
| Entretien machineries, équipements et terrains  | 284 100,99 \$ |
| Assurances                                      | 235 973,01 \$ |
| Diesel/essence                                  | 129 299,52 \$ |
| Contrat - Collectes des CCA                     | 112 073,00 \$ |
| Crédits-baux - Camions collectes                | 104 746,41 \$ |
| Honoraires professionnels et sous-traitants     | 98 286,51 \$  |
| Location d'équipements                          | 76 620,15 \$  |
| Transport conteneurs des écocentres             | 33 344,66 \$  |
| Règlement d'emprunt 39-2023                     | 32 229,48 \$  |
| Transport de matières recyclables               | 30 608,26 \$  |
| Primes assurance collective                     | 29 392,51 \$  |
| Électricité                                     | 23 853,32 \$  |
| Projet - Régie intelligente                     | 20 350,58 \$  |
| Disposition des RDD                             | 17 123,67 \$  |
| Quincaillerie et outillage                      | 15 520,48 \$  |
| Produits chimiques                              | 14 551,76 \$  |
| Fournitures de bureau                           | 13 483,21 \$  |
| Frais de transports                             | 12 496,58 \$  |
| Aides financières à des organismes              | 12 000,00 \$  |
| Technologies de l'information                   | 11 032,24 \$  |
| Contrat collecte BFS                            | 10 783,62 \$  |
| Fournitures d'atelier et équipement de sécurité | 8 626,69 \$   |
| Transport copeaux de bois                       | 8 292,82 \$   |
| Vêtements, bottes et fournitures de travail     | 7 212,23 \$   |
| Traitement des matières recyclables             | 5 683,20 \$   |
| Frais de formation                              | 4 549,70 \$   |
| Gaz propane                                     | 3 992,99 \$   |
| Associations/adhésions/abonnements              | 3 552,86 \$   |
| Services informatiques                          | 3 067,54 \$   |
| Avis d'appels d'offres                          | 2 763,35 \$   |

069-05-2026



N° de résolution  
ou annotation

# Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

|                                                         |                        |
|---------------------------------------------------------|------------------------|
| Autres biens non durables                               | 1 947,53 \$            |
| Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage | 1 750,00 \$            |
| Location terrain                                        | 1 098,01 \$            |
| Renouvellement immatriculations véhicules               | 1 059,65 \$            |
| Traitement BFS                                          | 862,31 \$              |
| Analyses de laboratoire                                 | 776,08 \$              |
| Communications                                          | 747,34 \$              |
| Frais de réunions                                       | 113,31 \$              |
| <b>Total général</b>                                    | <b>2 029 230,70 \$</b> |

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élane Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élane Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 30 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 mars 2026 ;

SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,  
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 30 avril 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des états financiers au 30 avril 2026 ;

SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,  
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 30 avril 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.4 REFORME DES RÈGLEMENTS DE GESTION CONTRACTUELLE ET DE CONTRÔLE ET SUIVIS BUDGÉTAIRES

Mme Élane Verret informe les membres du conseil d'administration que les règlements de gestion contractuelle et de contrôle et suivis budgétaires doivent être révisés afin de les rendre aux normes selon la nouvelle Loi sur les contrats des organismes municipaux, tout comme dans chacune des municipalités.

De nouveaux projets de règlements seront présentés pour adoption à la prochaine séance du conseil d'administration. M. Loranger-King précise que ces nouveaux règlements devront permettre une plus grande autonomie dans l'octroi de contrats afin de faciliter le processus d'acquisition tout en facilitant le déroulement des opérations. L'autorisation serait de l'ordre de 50 000 \$ au lieu de 25 000 \$ pour tout contrat de gré à gré. Le tout sera discuté lors de la présentation des règlements.

### 3.5 SÉANCE SPÉCIALE DU CA – 2 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit rapidement octroyer un contrat pour la vidange et de dragage du bassin d'accumulation des boues;

SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,  
IL EST RÉSOLU :



N° de résolution  
ou annotation

072-05-2026

## Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tiene une séance spéciale du conseil d'administration le mardi 2 juin 2026 à 16 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4. COMMUNICATIONS

#### 4.1 VISITE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE NEUVILLE – 2 JUIN 2026

Tel que mentionné par M. Loranger-King, la visite du Complexe environnemental de Neuville se tiendra le mardi 2 juin 2026 à 15 h. Une convocation sera transmise dans les prochains jours à l'ensemble des membres du conseil d'administration ainsi qu'aux représentants substitués.

#### 4.2 DEMANDE DE COLLABORATION – PRÊT DE LA STATION D'EAU MOBILE

M. Pierre Ménard, directeur des opérations, explique les enjeux de logistique concernant le remplissage de la station d'eau mobile lorsque celle-ci est prêtée pour des événements et qu'aucun réseau d'aqueduc municipal ne peut y être raccordé. Il serait donc souhaitable que Récolo puisse obtenir la collaboration des municipalités afin de désigner des emplacements autorisés pour procéder au remplissage et ainsi, en faciliter la coordination.

Il est suggéré d'intégrer cette autorisation sur l'entente de prêt de la station mobile d'eau potable afin que le prêt soit conditionnel à cette autorisation de la municipalité hôte de l'événement.

### 5. PROJETS

#### 5.1 CARBONAXION – RÉOLUTION D'APPUI POUR LA DEMANDE AU FONDS MUNICIPAL VERT (FMV)

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Régie) a signé une Entente relative à la vente, à la gestion et à la valorisation des gaz d'enfouissement du LET de Neuville avec la société Carbonaxion le 17 décembre 2020 (Résolution 122-12-2020), et cédait cette entente à la société affiliée GNR Neuville inc. le 17 avril 2025 (Résolution 047-04-2025) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permet la vente du biogaz produit par le LET de l'écocentre de Neuville à GNR Neuville inc. contre rémunération pour la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente contient une provision pour la fourniture d'une chaudière à la biomasse par Carbonaxion à la Régie, d'une valeur approximative de 380 000 \$, laquelle a été fournie à la Régie et dont le transfert de propriété a été acceptée par le conseil d'administration de la Régie le 15 septembre 2022 (Résolution 093-09-2022) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet GNR Neuville n'engage aucuns frais directs ou déboursés pour la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** GNR Neuville inc. entend demander un prêt au programme Valorisation énergétique des déchets organiques du Fonds Municipal Vert pour le financement du projet GNR Neuville ;

Dans la mesure où la demande de financement de GNR Neuville inc. auprès du Fonds Municipal Vert n'affecte pas les plans présents ou futurs de la Régie à présenter des demandes de financement auprès du Fonds Municipal Vert pour ses propres projets ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Régie) adopte une résolution supportant la demande de prêt de GNR Neuville inc. auprès du programme Valorisation énergétique des déchets organiques du Fonds Municipal Vert ;

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général, M. David Loranger-King, à signer toute lettre d'appui nécessaire pour exprimer le support de la Régie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 5.2 PRÉPARATION DE LA CONSTRUCTION DE LA CET5

M. Loranger-King informe les membres du conseil d'administration que la planification de la construction de la cellule d'enfouissement numéro 5 (CET5) devra débuter dès 2026 pour une mise en service prévue

073-05-2026



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

autour de 2030. Il indique que le terrain devra probablement être décontaminé, ce qui occasionnera des délais additionnels, en plus des exigences législatives et des enjeux environnementaux habituels dans ce type de démarche.

### 6. RESSOURCES HUMAINES

#### 6.1 EMBAUCHES – POSTES EXISTANTS

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- M. Dave Savoie-Dion, opérateur-journalier saisonnier, rétroactif au 27 avril 2026 ;
- M. Jean-Simon Bouchard, chauffeur encombrant classe 1 saisonnier, rétroactif au 4 mai 202 6;
- M. Christophe Gariépy, technicien en traitement des eaux – stagiaire, emploi admissible à Emploi d’été Canada rétroactif au 12 mai 2026 ;
- M. Alex Rochette, préposé à l’écocentre, poste étudiant, emploi admissible à Emploi d’été Canada, rétroactif au 2 mai 2026 ;
- M. Yondo Eale Roger, préposé à l’écocentre saisonnier, rétroactif au 12 mai 2026 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVES BÉDARD,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d’administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- M. Dave Savoie-Dion, opérateur-journalier saisonnier, rétroactif au 27 avril 2026 ;
- M. Jean-Simon Bouchard, chauffeur encombrant classe 1 saisonnier, rétroactif au 4 mai 2026 ;
- M. Christophe Gariépy, technicien en traitement des eaux – stagiaire, emploi admissible à Emploi d’été Canada rétroactif au 12 mai 2026 ;
- M. Alex Rochette, préposé à l’écocentre, poste étudiant, emploi admissible à Emploi d’été Canada, rétroactif au 2 mai 2026 ;
- M. Yondo Eale Roger, préposé à l’écocentre saisonnier, rétroactif au 12 mai 2026 ;

**QUE** le salaire et les conditions d’embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés ;

**QUE** la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

### 7. GESTION CONTRACTUELLE

#### 7.1 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – LOCATION/ACHAT DE CONTENANTS – MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à la publication d’un appel d’offres publics dans le but d’obtenir des soumissions pour la location ou l’achat de contenants pour les matières recyclables et organiques pour une période de trois (3) ans et six (6) mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions suivantes ont été reçues :

|                        | RECYCLAGE - PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES |                    |
|------------------------|-------------------------------------------|--------------------|
| SOUMISSIONNAIRES       | ACHAT – ANNÉE 1                           | LOCATION – ANNÉE 1 |
| GFL Environnement inc. | -                                         | 337 311,96 \$      |

**CONSIDÉRANT QU’aucune** soumission n’a été reçue pour l’achat ou la location de contenants pour les matières organiques ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie un contrat de trois (3) ans et six (6) mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2026, à GFL Environnement inc. pour la location des contenants à chargement avant pour les matières recyclables, au prix soumis de 337 311,96 \$ pour la première année du contrat, représentant un contrat global estimé à environ 1 180 591,86 \$ toutes taxes incluses ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**QUE** les années suivantes seront indexées au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction d'une formule impliquant l'indice des prix à la consommation ;

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf se réserve le droit de se prévaloir de deux (2) options de renouvellement d'un an, à confirmer au moment opportun tel qu'indiqué dans le devis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 ACQUISITION D'UN TAPIS DE CONVOYEUR – BROYEUR À BOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire octroyer un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un tapis de convoyeur pour le broyeur à bois ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a retenu la soumission de Voghel inc. au prix de 30 728,00 \$ plus les taxes applicables ;

076-05-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME ISABELLE PLANTE,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à conclure un contrat de gré à gré avec la compagnie Voghel inc. pour l'acquisition d'un tapis de convoyeur pour le broyeur à bois pour un montant de 30 728,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE LEVAGE – GARAGE MÉCANIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder à l'achat d'un système de levage pour le garage mécanique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des opérations a demandé deux soumissions dans le but d'accorder un contrat de gré à gré pour cette acquisition ;

077-05-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANY BISSON,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde un contrat de gré à gré à Outillage DP inc. pour l'acquisition d'un système de levage pour le garage mécanique au prix soumis de 78 643,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.4 ACQUISITION D'UNE NOUVELLE POMPE - USINE DES BFS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder à l'achat d'une nouvelle pompe pour l'usine des BFS ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des opérations a demandé des prix dans le but d'accorder un contrat de gré à gré ;

078-05-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde un contrat de gré à gré à la compagnie Integral process equipment inc. pour l'achat d'une nouvelle pompe pour l'usine des BFS au prix soumis de 36 053,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.5 LOCATION D'UN CAMION DE COLLECTE DE RELÈVE – PROLONGATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite louer un camion de relèvement pour combler les besoins au niveau des collectes afin de pallier aux bris d'équipements ou aux réparations ;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion de relèvement sera loué sur une période d'environ huit (8) mois, pour un coût mensuel de 12 004,35 \$ plus les taxes applicables ;

079-05-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY,  
IL EST RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie un contrat de location d'un camion de relève pour les collectes à Location de camions Excellence PacLease, pour une période d'environ huit (8) mois, soit pour un coût mensuel de 12 004,35 \$ plus les taxes applicables, pour un contrat total 96 034,80 \$ plus taxes ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer le contrat de location au nom de la Régie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.6a Fourniture de Diesel Non Coloré – Prolongation de Contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a un contrat pour la fourniture de diesel avec l'entreprise Les Huiles Desroches inc. qui se termine le 30 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un appel d'offres pour la fourniture de diesel non-coloré ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions est prévu après la date d'échéance du contrat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a demandé à Les Huiles Desroches inc. la possibilité de prolonger le contrat actuel pour une durée d'un (1) mois, soit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026, avec les mêmes modalités de contrat mentionnées dans le devis initial ;

**CONSIDÉRANT QUE.** Les Huiles Desroches inc. est favorable à prolonger le contrat selon les conditions énoncées par la Régie ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MME FRANCINE GIRARD, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie une prolongation de contrat pour la fourniture de diesel à Les Huiles Desroches inc ;

**QUE** le contrat ainsi prolongé porte les mêmes modalités de contrat énoncées par la Régie pour une durée d'un (1) mois, soit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026 ;

**QUE** la valeur de cette prolongation de contrat est estimée à environ 75 000 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à cette prolongation de contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.6b Fourniture de Diesel Non Coloré – Prolongation de Contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a un contrat pour la fourniture de diesel avec l'entreprise Harnois Énergies qui se termine le 30 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a lancé un appel d'offres pour la fourniture de diesel non-coloré ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions est prévu après la date d'échéance du contrat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a demandé à Harnois Énergies la possibilité de prolonger le contrat actuel pour une durée d'un (1) mois, soit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026, avec les mêmes modalités de contrat mentionnées dans le devis initial ;

**CONSIDÉRANT QU'**Harnois Énergies est favorable à prolonger le contrat selon les conditions énoncées par la Régie ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MME FRANCINE GIRARD, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie une prolongation de contrat pour la fourniture de diesel à Harnois Énergies ;

**QUE** le contrat ainsi prolongé porte les mêmes modalités de contrat énoncées par la Régie pour une durée d'un (1) mois, soit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2026 ;

**QUE** la valeur de cette prolongation de contrat est estimée à environ 90 000 \$ plus les taxes applicables ;

080-05-2026

081-05-2026



N° de résolution  
ou annotation

# Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**QUE** le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires  
reliés à cette prolongation de contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.     BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil d'administration de la Régie Régionale prennent connaissances des  
correspondances reçues.

**9.     AFFAIRES DIVERSES**

**9.1    DONS DE CHARITÉ – DÉDOUBLEMENT DE DONS**

M. Sylvain Bourgoing aimerait savoir quels sont les dons qui sont faits pour des organismes de charité ou  
autres causes sociales. Le but étant d'éviter le dédoublement avec la MRC de Portneuf et les municipalités  
membres. Les membres du conseil d'administration sont favorables à budgéter certaines sommes  
annuellement pour encourager des œuvres de charité ou des causes sociales.

**9.2    GESTION DES RETARDS – FACTURATION DES BFS**

M. Yves Bédard s'informe du processus de facturation des BFS qui l'an dernier, a accusé des retards allant  
parfois jusqu'à deux mois, ce qui occasionnait des problématiques pour les villes. Mme Élane Verret  
informe les membres que le processus de facturation sera amélioré afin de fournir les factures dans des  
délais raisonnables.

**10.    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 04 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY,  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

082-05-2026